Mesures d'anticipation et conduite à tenir en cas de crise

1. Introduction, généralités

L'une des fonctions normales d'une représentation est d'attirer l'attention sur les dangers possibles et les mesures d'anticipation à prendre à cet égard. La présente fiche n'a pas été préparée en réponse à un problème de sécurité nouveau, c'est simplement un guide des précautions nécessaires à prendre en tout temps.

Au Maroc, les principaux dangers possibles sont les grèves et manifestations, les accidents graves routiers, les catastrophes naturelles, les attentats terroristes et la petite criminalité.

Vous trouverez dans les conseils aux voyageurs du DFAE (www.dfae.admin.ch > Conseils aux voyageurs) une appréciation à jour de la sécurité. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez vous adresser à tout moment à la représentation.

La présente fiche vous indique comment vous préparer à l'éventualité d'une crise, et comment vous conduire en situation de crise. Pour toute autre question portant sur la vie à l'étranger, nous vous conseillons de consulter la brochure *Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger*, que vous pourrez télécharger sur Internet (www.dfae.admin.ch > Documentation > Publications > Suisses de l'étranger). La brochure *Qui veut voyager loin ménage sa monture*, disponible sur Internet (www.dfae.admin.ch > Conseils aux voyageurs > Recommandations avant le départ) contient également des informations intéressantes sur les voyages à l'étranger. Vous trouverez aussi sur ces pages Internet d'autres fiches et indications utiles.

La représentation ne dispose que de moyens limités d'assistance en situation de crise. Il est donc très important que vous assumiez la responsabilité de vous-même et des vôtres, et preniez vos précautions.

2. Mesures d'anticipation de crise

Assurez-vous que vous disposez en permanence des articles suivants pour les cas d'urgence, dans la mesure où cela est possible et suffisant :

- documents de voyage en cours de validité (il peut falloir jusqu'à 40 jours pour obtenir un passeport), si nécessaire permis de conduire et papiers du véhicule, permis de séjour, visas de sortie, visas d'entrée en cours de validité et certificats de vaccination pour le pays de destination, autres documents importants ;
- réserve d'argent liquide et de devises, cartes de crédit, cartes bancaires ;
- liste de numéros de téléphone et données importantes (parents et amis, représentation, agents de liaison, police, pompier, ambulance, médecin, numéros de passeport, de compte, de carte de crédit, d'AVS et de police d'assurance, groupe sanguin, etc.) ;
- réserves d'eau, de nourriture (avec réchaud), de carburant et des médicaments dont vous avez impérativement besoin ;
- trousse à pharmacie ;
- radio (à ondes courtes) et lampe de poche à piles, avec piles de rechange ;
- téléphone portable, avec batterie chargée ou chargeur non raccordé au secteur et un crédit suffisant ;
- extincteur ;
- habits chauds et couvertures (suivant le contexte)
- la présente fiche.

Vous pouvez réduire les risques de dommages en prenant quelques mesures anticipées :

- faites vérifier que votre logement, son équipement et ses installations sont à l'épreuve des tremblements de terre, des incendies, des inondations et des tempêtes, et faites-y poser des détecteurs d'incendie ;
- protégez les murs, les portes et les fenêtres contre les effractions, et abonnez-vous le cas échéant à une société de gardiennage ;
- convenez avec votre famille d'un point de rencontre au cas où vous ne pourriez plus accéder à votre domicile ;
- assurez-vous que vous avez reçu toutes les vaccinations nécessaires ;

- prenez d'avance les arrangements nécessaires pour le cas où vous devriez partir en laissant derrière vous des animaux domestiques ;
- renseignez-vous sur les autres mesures de protection nécessaires (par exemple : www.svv.ch > Konsumenten > Prävention, www.bag.admin.ch, www.seismo.ethz.ch, www.who.int, www.fema.gov, www.travel.state.gov/travel, www.gfz-potsdam.de, www.safecanada.ca > sécurité de la famille et sécurité au foyer, www.ready.gov) ;
- abonnez-vous à un service d'alerte par SMS (comme www.tsunami-alarm-system.com).

Les crises peuvent se traduire par de considérables pertes matérielles. Vous pouvez vous prémunir contre ces risques en contractant les assurances suivantes :

- assurance Soliswiss contre la perte des moyens d'existence à la suite d'une crise politique ;
- assurance ménage et bâtiment contre les catastrophes naturelles (et mettez régulièrement à jour vos inventaires) ;
- assurance maladie, accidents et/ou voyage couvrant les frais de traitement à l'étranger et de rapatriement, et/ou adhésion à la REGA (www.rega.ch) ;
- conservez des copies de tous vos documents importants (passeport, polices d'assurance, contrats, inventaires, certificat AVS, CV, etc.) dans un endroit sûr, par exemple chez des proches en Suisse.

Pour le cas le plus grave :

- assurance-vie,
- procuration en faveur de votre conjoint ou concubin ;
- testament déposé dans un endroit sûr.

Informez votre représentation de toute modification d'adresse, de numéro de téléphone (fixe et mobile), d'adresse de courrier électronique, afin qu'elle puisse vous joindre en cas de nécessité.

3. Conduite à tenir à l'approche d'une crise grave

Aux premiers signes de crise, assurez-vous régulièrement que toutes vos mesures d'anticipation sont en place. Déclarez à la représentation vos visiteurs de Suisse et incitez-les à s'enregistrer sur Travel Admin, inscription en ligne du DFAE. Informez également la représentation de vos absences temporaires du pays.

La situation peut se dégrader très rapidement en cas de crise, les voies de sortie peuvent être bloquées et le départ du pays (dans de bonnes conditions de sécurité) peut devenir impossible.

Si les conditions de sécurité se dégradent, il vous est conseillé de quitter le pays si possible par vos propres moyens, tant que vous le pouvez et que des moyens de transports commerciaux sont encore disponibles.

La représentation vous informera au besoin par circulaire sur l'évolution des conditions de sécurité ; elle n'a toutefois aucun moyen de garantir votre sécurité. En situation de crise, les réseaux de communication peuvent être interrompus. Il vous appartient donc de prendre, le cas échéant, la décision de partir ou de rester, dont vous assumerez vous-même les coûts et les risques. Informez la représentation de vos intentions, ainsi que d'éventuelles absences de votre domicile en cas de crise.

4. Conduite à tenir en cas de situation de crise

- Tenez-vous au courant de la situation par la télévision, la radio (www.luxeradio.ma, https://radio.co.ma/aswat/) et l'Internet (www.map.ma, www.lematin.ma, www.maroc-hebdo.press.ma, www.telquel.ma, www.assabah.ma). Anticipez le plus possible l'éventualité de situations inhabituelles, et préparez-y également vos proches. Ne cédez pas à la panique et ne croyez pas toutes les rumeurs qui circulent.
- Ayez toujours sur vous les numéros d'urgence (police, ambulances, pompiers, etc.).
- Conformez-vous toujours, immédiatement et sans récrimination aux instructions des forces de l'ordre.
- Dans toute situation, n'opposez aucune résistance à des personnes armées. Évitez toute provocation (geste brusque, parfois même contact visuel ou regard fixe, sujets politiques).
- De manière générale, soyez discret et évitez les mouvements routiniers (départ toujours à la même heure, par la même route, etc.)
- Maintenez le contact avec la représentation suisse. Des informations à caractère général (conseils aux voyageurs, par exemple) sont publiées sur le site Internet de la représentation (www.eda.admin.ch/maroc).
- Maintenez le contact avec vos proches en Suisse, qui s'inquiètent pour vous.

Troubles et émeutes :

- Soyez sûr d'avoir accès à de bonnes informations en temps utile (recevez des alertes par SMS, etc.)
- Ne quittez pas votre logement, votre lieu de travail ou votre hôtel, fermez portes et vitrines. Si vous êtes en cours de déplacement, rentrez immédiatement chez vous, par des routes alternatives si nécessaire et en évitant les croisements très fréquentés. Ne vous montrez pas à la fenêtre et tenez-vous si possible dans des pièces protégées, à l'intérieur. Informez vos proches et vos collègues. Patientez : les troubles se calment en général en un à trois jours.

Amoks – coups de feu :

- Courez – Cachez-vous – Défendez-vous ! Essayer de toujours avoir en tête un plan de fuite / une sortie de secours. Si l'attaque dure plusieurs minutes, veillez à mettre votre téléphone mobile sur silencieux, et d'éteindre le mode vibreur. Ne communiquez par SMS que si vous êtes sûr de ne pas pouvoir être surpris. Obéissez aux forces de l'ordre.

Criminalité :

- Informez-vous sur le type de criminalité prépondérant dans votre quartier / dans votre ville. Imaginez-vous dans une telle situation et préparez-vous à bien réagir, en opposant le moins de résistance possible. Instruisez également vos proches. Ayez conscience des quartiers les plus dangereux de la ville. Généralement, évitez de vous promener de nuit, à pied. Ne vous rendez pas seul/e aux distributeurs de cash. N'exposez pas vos objets de valeurs.

Cambriolage :

- Les cambriolages surviennent dans tous les pays. Dissuadez les cambrioleurs avec des barbelés, des vidéos de surveillance, mettez du gravier dans votre cour afin d'entendre un intrus qui s'y déplacerait, prenez des chiens ou d'autres animaux qui signaleraient la présence d'un intrus. Fermez toujours vos portes et fenêtres à clé ou à l'aide de cadenas. Instruisez vos gardiens de la conduite à tenir en cas d'intrusion du domicile. Lors d'un cambriolage, rappelez-vous que les pertes matérielles ne sont rien comparées aux pertes humaines, et ne vous exposez pas.

Bombes et engins explosifs :

- Informez-vous sur les cibles potentielles (d'un point de vue politique, diplomatique, etc.). Eviter autant que possible les endroits que vous jugez pouvant potentiellement être des cibles d'attentats. En cas d'attentat, tentez de fuir, mettez-vous à l'abri, cachez-vous, secourez les autres sans vous mettre en danger.

Accident de circulation :

- Observez la conduite locale, et adaptez-vous. Ayez un véhicule en bon état de marche, muni d'une pharmacie de secours, et veillez à ce que tous les passagers attachent leurs ceintures. Respectez les limitations de vitesse. Si vous planifiez de longs voyages, prévoyez d'alterner les conducteurs et de faire régulièrement des pauses.
- En cas d'accident, réagissez selon le contexte. Dirigez-vous vers la police.

Poste de contrôle :

- Les postes de contrôle peuvent être anodins. Conformez-vous aux instructions des hommes du poste. Généralement, mieux vaut partir du principe qu'il faudra être patient.

Tremblement de terre :

- A l'intérieur d'un bâtiment, couchez-vous et abritez-vous sous un meuble solide (table solide, lit, etc.), et maintenez-vous au meuble (Drop – Cover – Hold). A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des lampadaires, des pylônes électriques et des arbres de grande taille ; ne restez pas sur les ponts ni dans les tunnels. Soyez conscients que les répliques peuvent parfois faire plus de dégâts que le tremblement de terre lui-même. Si vous êtes dans les décombres, ne bougez pas de manière brusque, et tentez d'alerter les secours en tapant régulièrement un objet, ou en sifflant, etc. Ne criez qu'en dernier recours car vous pourriez ainsi inhaler des poussières toxiques.
- En cas de dommages au bâtiment, et en cas de doute également, coupez le chauffage, le robinet d'arrivée de gaz et le disjoncteur électrique. Consultez un technicien en bâtiment avant de réintégrer la structure.

Incendie :

- Ayez un extincteur chez vous. En cas d'incendie dans un bâtiment : dans une pièce enfumée, tenez votre tête près du sol ; n'ouvrez pas les portes qui vous paraissent chaudes, n'utilisez pas les ascenseurs.

Raz-de-marée / tsunami :

- A proximité de la côte, si vous sentez un tremblement de terre ou observez le niveau de la mer monter ou descendre de façon anormale, rendez-vous aussi vite que possible sur un point haut ou éloignez-vous de la côte et n'y revenez pas tant qu'il n'a pas été officiellement annoncé qu'il n'y a plus de danger ; restez en tout cas éloigné de la mer pendant une heure au moins.

Accès aux services sanitaires :

- En cas d'accident ou de maladie, sachez à qui vous référez. Ayez donc une liste de cliniques ou d'hôpitaux où vous souhaiteriez vous rendre si cela était nécessaire, ainsi que des spécialistes si nécessaire (dentiste, ophtalmologue, gynécologue, pédiatre, etc.). Ayez les numéros de contacts de

ces structures, et assurez-vous qu'il n'y aurait pas de problème de langue, le cas échéant. Ayez aussi la liste de quelques pharmacies.
- Sachez aussi quel service ambulancier vous souhaitez contacter si besoin est.

Epidémies :
- Conformez-vous aux recommandations des autorités locales, de l'Office fédéral de la santé (www.bag.admin.ch) et de l'Organisation mondiale de la santé (www.who.int). Des informations utiles se trouvent aussi sur le site de safetravel.ch.

Communication :
- Assurez-vous que la représentation suisse peut vous joindre en cas de problème. Si vous conservez un numéro suisse, informez-en aussi la représentation suisse. Ceci pourrait être une bonne idée dans la mesure où il peut arriver que les fournisseur locaux sont parfois saturés.

- Si vous devez quitter votre lieu de séjour ou le pays, ou l'avez déjà fait, informez-en sans tarder la représentation.

5. Départ des ressortissants suisses organisé par le DFAE

Le DFAE peut prévoir un départ organisé des ressortissants suisses, si leur vie ou leur intégrité physique sont menacées et/ou s'ils ne sont plus en mesure de quitter la zone de crise par leurs propres moyens en empruntant des moyens de transport commerciaux. Il en va de même si la sécurité dans le pays ou la région concernée permet d'assurer un départ organisé et si les moyens logistiques nécessaires à cet effet sont disponibles.

- Un départ organisé part en général d'un centre de rassemblement qui serait communiqué par l'Ambassade le moment venu.
- La représentation vous informera de tout projet d'un départ organisé et, si les conditions de sécurité restent précaires, vous demandera si possible comment vous comptez vous rendre au centre de rassemblement.
- Si vous perdez le contact avec la représentation, restez dans toute la mesure possible là où vous êtes si les conditions de sécurité sont mauvaises. Ne vous rendez pas au point de rassemblement sans avoir été invité à le faire.
- La représentation s'efforcera toujours de prendre contact avec vous.
- Si vous vous rendez au centre de rassemblement, prenez vos pièces d'identité et vos documents, de l'argent, de l'eau et de la nourriture pour plusieurs jours, une trousse à pharmacie, un sac de couchage ou une couverture, du linge de rechange et un nécessaire de toilette. Il n'est en général pas possible de prendre de bagage lourd.
- Si vous n'êtes pas dans le besoin, vous devrez en général prendre en charge vous-même les risques et les éventuels frais d'un départ organisé.

Rabat, Novembre 2023

Square Berkane, B.P. 169
10020 Rabat

Téléphone: +212 537 26 80 30, Fax: +212 537 26 80 40
rabat@eda.admin.ch, http://www.eda.admin.ch/rabat